

COUNCIL OF THE EUROPEAN COMMUNITIES
GENERAL SECRETARIAT

PRESS RELEASE

567th meeting of the Council

- Agriculture -

Brussels, 5 and 6 March 1979

President: M. Pierre MEHAIGNERIE,
Minister for Agriculture
of the French Republic

6.III.79

The Governments of the Member States and the Commission of the European Communities were represented as follows:

Belgium:

Mr Antoine HUMBLET Minister for Agriculture and
Small Firms and Traders

Denmark:

Mr Niels Anker KØFOED Minister for Agriculture

Germany:

Mr Joseph ERTL Federal Minister for Food,
Agriculture and Forestry

Mr Hans-Jürgen ROHR State Secretary,
Federal Ministry of Food,
Agriculture and Forestry

France:

Mr Pierre MEHAIGNERIE Minister for Agriculture

Mr Jacques FOUCHIER State Secretary,
Ministry of Agriculture

Ireland:

Mr Jim GIBBONS Minister for Agriculture

Italy:

Mr GIOVANNI MARCORÀ Minister for Agriculture

PIGMEAT

Following a number of statements regarding the difficulties experienced at French frontiers when importing pigmeat, the Council took note of the firm intention of the Government of the French Republic to resolve the situation as soon as possible, so as to ensure freedom of movement.

CONSUMER REPRESENTATION

Before commencing the discussions on the agricultural prices for the coming year, the President of the Council met a delegation of representatives from the European Bureau of Consumers' Unions.

The exchange of views covered in particular the level of prices, the security of supplies and consumer participation in the formulation of the common agricultural policy.

AGRI-MONETARY QUESTIONS

Following detailed discussions, the Council reached a broad consensus on many features of a series of agri-monetary measures.

In the first place, this consensus concerned the approach to be adopted with regard to the dismantling of the existing monetary compensatory amounts and the advisability of taking action on the conclusions to be drawn by the Council from the report expected from the Commission on the calculation of monetary compensatory amounts for certain products, and particularly pigmeat. There is agreement in principle, moreover, on the introduction of a 1% franchise for positive monetary compensatory amounts.

Most delegations also agreed on the approach to be adopted regarding new monetary compensatory amounts.

Finally, the Council signified its agreement in principle to a series of devaluations of four "green" rates, namely:

FF - 3.6%, £ - 5%, Lit. - 5%, Irish £ - 0.5%.

On the understanding that these measures will enter into force at the same time as those referred to in the foregoing paragraphs, the Council considers that it should arrive at a satisfactory conclusion of the dossier as a whole at its next meeting.

MISCELLANEOUS DECISIONS

Other agricultural decisions

The Council adopted, in the official languages of the Communities, the Directive amending Directive 77/504/EEC on pure-bred breeding animals of the bovine species.

The Council also adopted, in the official languages of the Communities, the Regulation on direct co-operation between the competent bodies in the Member States regarding the downgrading of quality wines produced in specified regions.

Emergency aid

As a result of the considerable increase in the number of South-East Asian refugees, the Council decided to make a financial contribution to the aid programme organized by the UNHCR with the intention of supplying the immediate needs of refugees in their host countries. In view of the amount of the appropriations available under Article 950 of the 1979 budget (Community aid to disaster victims), the aid envisaged amounts - as a first instalment - to 1 MEUA.

413655

■***

NOTE BIO (79)73 (SUITE 2) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECONTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

L'ESPOIR DE VOIR DEBLOQUER RAPIDEMENT LE SYSTEME MONETAIRE EURO-
PEEN A RESURGI HIER SOIR QUAND M. GUNDELACH A SOUMIS AUX MI-
NISTRES UN NOUVEAU COMPROMIS POUR L'ABOLITION PROGRESSIVE D'EVEN-
TUELS NOUVEAUX MONTANTS COMPENSATOIRES. CE TEXTE, QUI SEMBLE
ACCEPTABLE POUR LA FRANCE ET POUR L'ALLEMAGNE, REPREND PRESQUE
INTEGRALEMENT LE COMPROMIS CONTENU DANS LE DOCUMENT DE TRAVAIL
DU 12 FEVRIER 1979 (VOIR NOTE BIO (79) 45 SUITE 1 DONNANT LE
TEXTE INTEGRAL DE CE DOCUMENT).

DEUX MODIFICATIONS ONT ETE APPORTEES AFIN DE SATISFAIRE LA DELE-
GATION FRANCAISE QUI CONSIDERAIT LE PREMIER TEXTE TROP FAVORABLE
AUX DEMANDES ALLEMANDES. SELON LE NOUVEAU TEXTE, L'ALLEMAGNE
DEVRAIT ACCEPTER QUE :

1. TOUT NOUVEAU MCM POSITIF SOIT DIMINUE D'OFFICE D'UN POINT DE
SORTE QU'UNE REEVALUATION DE, P. EX, 5 O/O SOIT COUVERTE PAR
UN MCM DE 4 O/O (UNE FRANCHISE DE 1,5 POINTS EST DEJA EN
VIGUEUR POUR LES MCM NEGATIFS).

2. TOUTE AUGMENTATION EVENTUELLE DES PRIX AGRICOLES EN UNITES
DE COMPTE SOIT UTILISEE PAR PRIORITE POUR DEMOBILISER LES MCM
POSITIFS. EXEMPLE : UNE AUGMENTATION DES PRIX EN UC DE 2 O/O
POURRAIT ETRE ACCOMPAGNEE D'UNE REEVALUATION DE 2 O/O DU
'DM VERT'. CONSEQUENCE : DIMINUATION DES MCM ALLEMANDS D'ENVI-
RON 2 POINTS ET MAINTIEN DES PRIX AGRICOLES EN DM.

LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE SEMBLENT DONC POUVOIR ACCEPTER CE COM-
PROMIS. IL NE CONTIENT PAS LE MAXIMUM D'AUTOMATICITE DE DEMOBI-
LISATION EXIGE PAR LA FRANCE MAIS, EN MEME TEMPS, DEMANDE AUSSI
A L'ALLEMAGNE DE FAIRE UN SACRIFICE.

LE TEXTE DU NOUVEAU COMPROMIS N'A PAS ENCORE FAIT, HIER SOIR,
L'OBJET D'UNE VERITABLE DISCUSSION QUI A ETE REPORTEE A AUJOURD'
HUI. RESTE A VOIR SI LES PERSPECTIVES PLUTOT OPTIMISTES DE HIER
SOIR NE SERONT PAS ASSOMBRIES PAR LA DISCUSSION SUR LES DEVALUA-
TIONS IMMEDIATES DES TAUX VERTS DU ROYAUME-UNI, DE L'ITALIE ET
DE LA FRANCE. LES DEUX PREMIERS PAYS INSISTENT FORT POUR QU'UNE
DECISION SOIT PRISE IMMEDIATEMENT TANDIS QUE LES PAYS A MONNAIE
FORTE VOUDRAIENT LA REPORTER A LA NEGOCIATION SUR LES PRIX AGRIC-
COLES PREVUE POUR LA FIN DU MOIS.

(A SUIVRE)

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR, 10.00

NNNN

NNNN

VAN DER PAS

GPP

B.1/4

2205

6.3.79

X

X

M. SANTARELLI

413656

■***

NOTE BIO (79)73 (SUITE 3) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I
ET A M. LECONTE, DG VIII

■***

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

L'OPTIMISME QUI REGNAIT HIER SOIR QUANT AUX POSSIBILITES D'ACCORD
SUR LA DEMOBILISATION DES MONTANTS COMPENSATOIRES A ETE FORTEMENT
TEMPERE CE MATIN LORSQUE LE MINISTRE BRITANNIQUE, M. SILKIN, A
FORMULE DES DEMANDES INACCEPTABLES POUR LES AUTRES DELEGATIONS.
DANS UNE PROPOSITION D'AMENDEMENT, M. SILKIN A, EN EFFET, DEMANDE
QUE SOIENT SUPPRIMES, DANS LE COMPROMIS DE LA COMMISSION, DES ■■■
POINTS CLEFS POUR LA DELEGATION ALLEMANDE (LA DEMOBILISATION DES
MCM NE PEUT PAS■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ CONDUIRE A UNE DIMINUTION DES
PRIX AGRICOLES EN MONNAIE NATIONALE) ET POUR LA DELEGATION FRAN-
CAISE (POUR QUI TOUTE AUGMENTATION DES PRIX EN UNITES DE COMPTE
DEVRA ETRE UTILISEE PAR PRIORITE POUR DIMINUER LES MCM POSITIFS).
DE PLUS, M. SILKIN A DEMANDE L'INTRODUCTION D'UNE FORMULE PAR
LAQUELLE LES AUTRES DELEGATIONS S'ENGAGERAIENT, ■ DE FACTO, A
ACCEPTER UN GEL DES PRIX AGRICOLES POUR PLUSIEURS ANNEES.

SI M. SILKIN MAINTIENT CES DEMANDES, LE CONSEIL NE POURRA PAS SE
METTRE D'ACCORD SUR LE COMPROMIS CE QUI, A PREMIERE VUE, DEVRAIT
ENTRAINER LA POURSUITE DU BLOCAGE FRANCAIS DU SME. OR, IL SEMBLE
QUE, DANS LES REUNIONS BILATERALES, CERTAINES DELEGATIONS AIENT
AVANCE L'IDEE DE CONSTATER UN ACCORD A HUIT. LA FRANCE AURAIT
AINSI SUFFISAMMENT DE GARANTIES POUR LEVER SA RESERVE SUR L'EN-
TREE EN VIGUEUR DU SME. IL NE SEMBLE CEPENDANT PAS ENCORE CERTAIN
QUE LES HUIT DELEGATIONS AIENT LA VOLONTE DE PROCEDER DE CETTE
MANIERE ET IL SE PEUT AUSSI QUE LE PROBLEME DES DEVALUATIONS
IMMEDIATES, SUR LEQUEL ■■■■■■■■■■■■■■■■■■■■ INSISTENT TANT LES BRITANNI-
QUES QUE LES ITALIENS, EMPECHE LA CONCLUSION D'UN CON■■■■SENSUS
A HUIT. LES CONTACTS BILATERAUX SE SONT POURSUIVIS PENDANT LE
DEJEUNER. LE CONSEIL REPRENDRA SES TRAVAUX VERS 16 HEURES.

(A SUIVRE■)

AMITIES,

M. SANTARELLI COMEUR, 15.30

NNNN

NNNN

VAN DER PAS

GPP

B. 1/4

2205

6.3.79

X

X

M. SANTARELLI

P1

NOTE BIO (79)73 (SUITE 4 ET FIN) AUX BUREAUX NATIONAUX
C.C.AUX MEMBRES DU GROUPE, A M. BURGHARDT, DG I,
ET A M. LECONTE, DG VIII

CONSEIL AGRICOLE (KLAUS VAN DER PAS)

LE SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN POURRA BIENTOT DEMARRER. POUR LE
MINISTRE FRANCAIS DE L'AGRICULTURE, M. MEHAIGNERIE, LES CONDITIONS
SONT MAINTENANT REUNIES POUR QUE SON GOUVERNEMENT PUISSE LEVER
SA RESERVE QUI BLOQUE L'ENTREE EN VIGUEUR DU SME DEPUIS LE 1ER
JANVIER. IL FERA RAPPORT EN CE SENS A SON GOUVERNEMENT., CE
DERNIER DECIDERA ENSUITE SI ET QUAND LA RESERVE SERA LEVEE. SE-
LON DES RUMEURS, LA DECISION FRANCAISE POURRAIT INTERVENIR DANS
LES PROCHAINS JOURS ET MEME AVANT LE CONSEIL EUROPEEN DE PARIS
DE LUNDI ET MARDI PROCHAINS.

DANS UNE DECLARATION FAITE DEVANT LA PRESSE, M. MEHAIGNERIE A
SOULIGNE LES GRANDS PROGRES QUI, SELON LUI, ONT ETE REALISES
DANS LE DOMAINE DES MONTANTS COMPENSATOIRES. L'ACCORD N'EST
CEPENDANT PAS COMPLET PUISQUE LA GRANDE-BRETAGNE NE S'Y ASSOCIE
QUE PARTIELLEMENT.

1. HUIT DELEGATIONS (SANS LA GRANDE-BRETAGNE) ONT ACCEPTE LE
COMPROMIS PROPOSE PAR LA COMMISSION AU SUJET DU SYSTEME DE DEMO-
BILISATION PROGRESSIVE DES MCM.

2. LA GRANDE-BRETAGNE. A SOUS-
CRIT A UNE PARTIE DU TEXTE QUI CONCERNE :

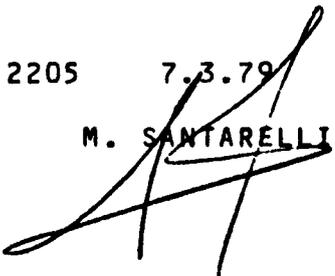
- L'INTRODUCTION D'UNE FRANCHISE DE 1 POINT POUR LES MCM POSI-
■ TIFS,
- LE REEXAMEN DU CALCUL DES MCM AFIN DE SUPPRIMER DES DISTOR-
■ SIONS DE CONCURRENCE (P.EX. VIANDE PORCINE)
- DECLARATION DE PRINCIPE DU CONSEIL EN VUE DE L'ELIMINATION
■ PROGRESSIVE DES MCM EXISTANTS.

3. TOUTES LES DELEGATIONS ONT MARQUE LEUR ACCORD DE PRINCIPE
POUR UNE DEVALUATION IMMEDIATE DU FRANC FRANCAIS (3,6 0/0),
DE LA LIVRE ANGLAISE (5 0/0), DE LA LIRE ITALIENNE (5 0/0)
AINSI QUE POUR LA SUPPRESSION IMMEDIATE DU MCM IRLANDAIS QUI EST
ACTUELLEMENT DE 1,4 0/0. CES DEVALUATIONS N'ENTRERONT CEPENDANT
EN VIGUEUR QUE LORSQUE
LE DIFFEREND ENTRE LE ROYAUME-UNI ET SES PARTENAIRES AURA ETE
RESOLU. CELA VEUT DIRE QUE LE TEXTE DU COMPROMIS, DONT UNE PAR-
TIE N'EST PAS ACCEPTABLE POUR LES ANGLAIS, REAPPARAITRA A L'ORDRE
/////

NNNN

VAN DER PAS GPP B. 1/4 2205 7.3.79 X X

M. SANTARELLI



446825

DU JOUR DU PROCHAIN CONSEIL AGRICOLE DES 26 ET 27 MARS. A LA MEME OCCASION, LES MINISTRES SERONT SAISIS A NOUVEAU D'UNE PROPOSITION DE LA COMMISSION VISANT A APPLIQUER L'ECU DANS LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET CELA EN REMPLACEMENT DE L'UNITE DE COMPTE UTILISEE JUSQU'ICI. CE REGLEMENT EST NECESSAIRE POUR PERMETTRE LE CALCUL DES MCM LORSQUE LE SYSTEME MONETAIRE EUROPEEN AURA DEMARRE ET LORSQUE LES TAUX PIVOT QUI SERVENT ACTUELLEMENT DE BASE POUR LE CALCUL DES MCM N'EXISTERONT PLUS. (VOIR NOTE BIO (78)428 DU 23 NOVEMBRE 1978).

~~NOUS PERONS SUIVRE, DANS UNE SUITE 3 ET FIN, LE TEXTE INTEGRAL DU COMPROMIS DE LA COMMISSION SUR LA DEMOBILISATION DES MCM TEL QU'IL A ETE ADOPTE PAR LES HUIT. CE TEXTE CONTIENT QUELQUES MODIFICATIONS MINEURES PAR RAPPORT AU TEXTE QUE NOUS VOUS AVONS TRANSMIS DANS LE PASSE.~~

~~← A SUIVRE →~~

AMITIES,
M. SANTARELLI, COMEUR, 11.30
NNNN

NNNN